

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **15-10-2018** à 19hr00, à la Salle des Loisirs, 14, rue des Érables. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

Grenier	Sandra	Conseillère	Siège #03
Hamel	Victor	Conseiller	Siège #04
Levesque	Roger	Conseiller	Siège #06

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2018-087

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2018-088

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 septembre 2018

Il est proposé par, Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 soit et est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2018-089

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2018-10

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2018-10

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Rés : 2018-090

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 5055 à 5072 et les déboursés directs de septembre 2018

Adoptées à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion à adopter

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun règlement à adopter

8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2018-10-15

Arrérages : 15 638 \$ Courant : 33 517 \$ Non échue : 42 148 \$ Total de 91 303 \$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2018-091

a : Terrain Laurien Jean

Attendu que : La Municipalité de Franquelin doit se conformer au schéma de couvertures de risques par l'installation de réservoirs incendie à des endroits pré-déterminés;

Attendu que : Un réservoir doit être installé dans le secteur Mistassini;

Attendu que : Un terrain avait été envisagé, mais après évaluation des coûts (coupe d'arbres, aménagement du terrain etc.) ce terrain requière des sommes importantes;

Attendu que : Les terrains sis au 9 et 11 Principale sont vacants et disponibles;

Attendu que : Une offre d'achat a dûment été formulée au propriétaire des terrains pour une somme de l'ordre de 4 960.00\$;

Attendu que : Ladite offre a été acceptée conditionnellement à ce que l'ensemble des frais in errants à la vente soient imputables à la Municipalité;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu

Que : La Municipalité fasse l'acquisition desdits terrains après vérification que les sols soient favorables à l'installation du réservoir;

Qu' : En raison du coût d'acquisition, tous les frais soient à la charge de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

b : Remaniement dossiers conseillers

Ce point est reporté pour une séance ultérieure

c : Indexation du coût de la vie

Ce point est reporté à une séance ultérieure

Rés : 2018-092

d : Loi sur le cannabis

Attendu que : La Municipalité de Franquelin entend appliquer la législation fédérale et provinciale;

Attendu que : Celle-ci entrera en vigueur le 17 octobre 2018;

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que la Municipalité de Franquelin se réserve le droit d'appliquer une modification ultérieure audit règlement si besoin est.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées

Rés : 2018-093

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 h 32

Steeve Grenier, maire

Cindy D'amours Imbeault, Directrice Générale